CONTRACTUELS EN ~~SOLDE~~ GRÈVE !

STOP à la précarité dans nos accueils de loisirs !

La ville de La Rochelle emploie des agents contractuels de droit public au sein du service Temps de Vie de l'Enfant afin d'accueillir les enfants rochelais dans les meilleures conditions possibles. Ces agents, sous contrats précaires, sont amenés notamment à pallier aux absences d'agents en poste ou encore à renforcer les équipes d'animation.

Ce type de contrat renouvelé pour chaque année scolaire impose une grande disponibilité, des horaires très variables et contraignants en ne garantissant à ces agents qu'un minimum d'heures/semaine de 8h. Malgré toutes ces contraintes et les différentes réformes des rythmes scolaires subis, certains de ces agents s'investissent, à plein temps depuis plusieurs années, auprès des petits rochelais pour proposer des activités de qualité.

Les besoins sont avérés, ces professionnels de l'animation mettent leurs compétences au service des enfants, **pour certains depuis plus de 8 ans, …**

Alors qu'attendent nos élus pour réduire la précarité subie de plein fouet par ces agents contractuels ?

Imprimé le 07 décembre 2018 à la rochelle, ne pas jeter sur la voie publique

Syndicat Cgt des fonctionnaires territoriaux de la ville, de la CDA et du CCAS de La rochelle
2 bis rue des dames 17000 LA ROCHELLE Tel: 05 46 51 51 80 Mail: Syndicatlr.cgt@wanadoo.fr Site internet: cgt-territoriaux-lr.fr

La CGT interpelle le Maire de La Rochelle Jean-François FOUNTAINE, à leur sujet depuis le mois de Novembre 2017. Malgré de nombreuses démarches et rendez vous auprès de l'administration et de nos élus, Monsieur le Maire reste sourd aux attentes légitimes de ces personnels en grande précarité. **Nous estimons que des réponses fortes doivent être apportées pour mettre en œuvre une politique municipale de l'Enfance à la hauteur des enjeux :**

- **La titularisation immédiate de 10 agents contractuels** afin de pallier au manque d'effectifs sur les accueils de loisirs rochelais.
- **Un taux d'encadrement** d'un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans **sur tous les temps de vie de l'enfant.**
- **La mise en place d'une brigade de remplacement** aux services enfance, école et restaurants scolaires **sur des postes pérennes.**
- **Une organisation de la direction de l'éducation stable** permettant à chacun d'assurer ses missions dans les meilleures conditions.
- **Le développement d'accueil de loisirs municipaux** dans tous les quartiers ou les centres sociaux et associations ne sont pas en capacité de répondre à l'ensemble des demandes des familles.

Toutes ces mesures permettraient d'une part d'assurer un accueil de qualité pour vos enfants et d'autre part d'envisager un avenir plus serein et décent pour ces personnels contractuels !

Aidez-nous à faire entendre au Maire de La Rochelle que l'intérêt de l'enfant ne rime pas avec précarité !

SIGNEZ LA PÉTITION en ligne : *jean-françois-fountaine-maire-de-la-rochelle-pour-une-véritable-politique-municipale-de-l-enfance-à-la-rochelle-pour-la-rentrée-2018*

RASSEMBLEMENT
Le 13 décembre 2018
à 9h30 Place St Michel
Devant le bureau du Maire
Pour dire STOP à la PRÉCARITÉ !

Syndicat Cgt des fonctionnaires territoriaux de la ville, de la CDA et du CCAS de La rochelle
2 bis rue des dames 17000 LA ROCHELLE Tel: 05 46 51 51 80 Mail: Syndicatlr.cgt@wanadoo.fr Site internet: cgt-territoriaux-lr.fr